



Maisons-Alfort, le 4 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
KOCIDE EXTRA, identique à KOCIDE OPTI

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par DUPONT SOLUTIONS S.A.S., relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KOCIDE EXTRA.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence KOCIDE OPTI, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°2090170, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-2965 du 13 août 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KOCIDE OPTI ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour KOCIDE EXTRA est bien strictement identique à celle déclarée pour KOCIDE OPTI ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation KOCIDE EXTRA, présentée par DUPONT SOLUTIONS S.A.S., mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit KOCIDE OPTI.

Marc MORTUREUX